

~ I	,	,	`	17	
(anre	reserv	ve.	а	I' Org	ganisation
Cuuic	I CJCI	• -	u	,	Jainsation

Stand N°:

Reçu le/2025

Réglé par

BULLETIN D'INSCRIPTION

Brocante Musicale

DIMANCHE 30 MARS 2025

9h00 - 17h00- Salle des Fêtes 37530 <u>Chargé</u>

Nom :Prénom :
Adresse :
Ville :Code postal :
Téléphone
e-mail :
Pièce d'identité (CNI, Passep., perm. de cond.) Numéro (chiffres et lettres) :
Par préfecture deDélivré(e) le :
Véhicule ayant servi au transport des objets (marque et immat.) :
Nom du propriétaire du véhicule :
Pour les professionnels uniquement :
N° RCS, SIRET, RM :
commune et departement :
Afin que nous puissions vous octroyer l'emplacement le plus adapté à vos besoins, veuillez préciser le type
de matériels et objets que vous allez vendre :

Pièces à fournir

SALLE CHAUFFEE

- Bulletin d'inscription rempli et signé
- Pour les Professionnels: Photocopie du récépissé de revendeur d'objets mobiliers ou de la carte permettant l'exercice d'une activité non sédentaire ou du le livret spécial de circulation modèle « A » en cours de validité.
- Règlement intérieur daté et signé
- -Copie recto/verso de votre pièce d'identité

Votre inscription devra être obligatoirement accompagnée de votre règlement établi à l'ordre de :

Association RKNC

Bulletin d'inscription à compléter et à retourner à :

Association RKNC - Brocante Musicale Rapid'Imprim 37 quai du Général de Gaulle 37400 AMBOISE

Renseignements: 06 59 08 21 16 - Pascal www.rockincharge.fr

Aucune demande incomplète ne sera traitée!

5€ le mètre linéaire

« Minimum 3 ml, ensuite par ml, maxi 9 mètres »

Nombre de mètres linéaires souhaités :

Je joins à ma réservation un chèque de :

5€ x mètres =

Pour toute demande spécifique concernant l'emplacement, nous contacter (matériels, etc.).

EN EXTERIEUR

4€ le mètre linéaire « Minimum 3 m. ensuite par ml, maxi 6 mètres »

Nombre de mètres linéaires souhaités :

Je joins à ma réservation un chèque de :

4€ x mètres =

Pour toute demande spécifique concernant l'emplacement, nous contacter (matériels, etc.).

Pour les particuliers et associations :

Je déclare sur la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code Pénal)

date :

Signature, précédée de « lu et approuvé » :

Pour les professionnels :

Je déclare sur l'honneur être soumis aux règles de l'article L310-2 du code du commerce et tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagers (art 321-7 du code pénal)

date :

Signature, précédée de « lu et approuvé » :

REGLEMENT Brocante Musicale – Dimanche 30 Mars 2025

- **Art 1:** Cette manifestation est ouverte aux particuliers, aux professionnels et associations régies par la loi de 1901, dont le bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné de son règlement est parvenu **l'association RKNC avant le 24 mars 2025.**
- **ART 2:** Chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité mentionnée lors de son inscription et devra la présenter avant son entrée sur le site auprès des organisateurs.
- **ART 3**: Les objets exposés doivent appartenir aux exposants et demeurent sous leur responsabilité. L'association ne pourra être tenue responsable d'aucun vol, d'aucune casse ni d'aucune dégradation de marchandises.
- ART 4: La brocante musicale est réservée essentiellement aux instruments de musique et accessoires pour ces instruments, CD/DVD musicaux, matériels de sonorisation, partitions etc...Toutes autres ventes que ce qui touche à la musique sera refusée au déballage. Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit aux murs des salles. Les ventes de boissons ou denrées alimentaires sont réservées à RKNC. Une buvette sera à la disposition des exposants de 8h à 17h. Les exposants devront prévoir leur repas du midi.
- **ART 5 :** Un stand de dépôt pour la journée sera mise en place par l'association pour ceux qui n'ont qu'un instrument ou très peu à vendre (Dépôt le jour même avec présentation de la carte d'identité. Un reçu vous sera fourni avec le détail de votre dépôt, joindre une ou plusieurs photos lors de l'inscription) et retrait avant 18H pour les invendus. Paiement le jour même contre reçu, un pourcentage de 15% sur la vente sera retenu par l'association pour les frais.
- **ART 6:** En cas d'annulation de l'inscription de l'exposant dans les deux semaines qui précèdent la manifestation, des frais de dédit correspondant à 50% du montant versé seront retenus. Passé ce délai aucun remboursement ne sera effectué pour tout type d'annulation. Les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc.) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de la place.
- **ART 7**: Les exposants seront reçus à partir de 7 heures 30. Ils devront ensuite se garer selon les directives des organisateurs. Ils n'enfreindront pas les règles en vigueur sur la commune, et respecteront l'environnement. Ils s'engageront à recevoir le public à partir de 9 heures et à ne pas remballer avant 17 heures. Lors de leur départ qui se fera pour 19 heures au plus tard, ils laisseront leur emplacement propre après leur départ.
- **ART 8:** Un reçu sera envoyé dès la confirmation de votre inscription avec le plan d'implantation de votre stand numéroté. Gardez en une copie qui vous sera demandé le jour de la brocante par le placeur.
- **ART 9**: Les places étant limitées en intérieur, nous prenons, en priorité, les bulletins d'inscription dûment complétés ainsi que les copies recto/verso des pièces demandées et accompagnés du règlement.

Date:	Signature